

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

Numéro 516 - 15 décembre 2019

2020 : s'impliquer ou disparaître !

- ◆ Édito
- ◆ Événement : Sanofi Diabetes Research Awards
- ◆ Revue de presse
- ◆ Pharmacie.ma : Articles les plus lus
- ◆ Nouvelles AMM
- ◆ Prochains RDV
- ◆ Arrêt sur image



2020 : s'impliquer ou disparaître !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Dans deux semaines, l'année 2019 va tirer sa révérence et nous confier à une nouvelle année qui s'annonce compliquée.

Durant les douze mois écoulés, la profession pharmaceutique a connu des hauts et des bas, et surtout beaucoup de désillusions.

Pourtant, l'année 2019 avait bien

Décret 2-13-852 et les contraintes économiques de la pharmacie et le respect du circuit légal du médicament et les sanctions disciplinaires.

La synthèse des travaux des commissions et des sous-commissions et le deadline correspondant ont été présentés aux pharmaciens par le Pr Jamal Taoufik

cette synthèse qui a été présentée au mois de mai pour commencer à mettre de l'Ordre dans un secteur miné par des irrégularités qui impactent lourdement les revenus du pharmacien d'officine.

En effet, dès le mois de janvier 2019 le directeur du Médicament et de la pharmacie a adressé un courrier au président du Conseil national de



commencé. Les trois commissions nommées par Anas Doukkali se sont penchées sur les textes législatifs régissant la profession, le

en présence du ministre de la Santé. Mais dans les faits, le ministre de la Santé et le directeur du Médicament et de la pharmacie n'ont pas attendu

l'ordre des pharmaciens. Par cette correspondance, il lui a rappelé que certains établissements pharmaceutiques grossistes-répartiteurs



procèdent à la vente de quantités anormalement élevées de certaines spécialités pharmaceutiques aux pharmaciens d'officine, notamment Aspro 500 MG effervescent et Claradol 500 MG effervescents, produits qui font l'objet de vente en dehors du circuit légal de distribution. Pour mettre fin à cette situation, il lui a demandé de rappeler aux pharmaciens responsables de ces établissements leurs devoirs et responsabilités et de fixer un plafond de 100 boîtes par commande des spécialités concernées. Il lui a demandé par la même occasion de retirer de la vente, et sans délai, les médicaments et les produits de santé non enregistrés et non autorisés par le ministère de la Santé, comme c'est le cas pour certaines préparations officinales.

Pour rendre effectif l'article 4 de la loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie, la décision ministérielle n° 1372-18 datée du 30 avril 2019 a défini les pharmacopées américaine et européenne comme pharmacopées de référence au Maroc.

L'article 4 du Code du médicament et de la pharmacie considère les objets de pansement, produits et articles à usage médical figurant à la pharmacopée et les objets de pansement, produits et articles à usage médical, présentés sous une forme stérile conformément aux conditions de stérilité décrites dans la pharmacopée comme faisant partie

du monopole du pharmacien. Ce texte rendra également effectif l'article 30 de la même loi qui réserve exclusivement «les objets de pansements, produits et articles définis à l'article 4» aux pharmaciens d'officine.

La Commission nationale de la pharmacopée a finalement adopté le 30 septembre la liste des 2000 dispositifs médicaux stériles (DMS) concernés par la décision ministérielle n° 1372-18.

Le 17 juin 2019, le ministre de la Santé est revenu à la charge en adressant aux pharmaciens responsables des établissements pharmaceutiques une circulaire leur demandant de respecter les dispositions de la loi 17-04, portant Code du médicament et de la pharmacie, notamment ses articles 72 et 73, de même que l'article 3 de la Loi n° 131-08.

Toujours dans un souci de garantir le respect du circuit légal de distribution, Anas Doukkali a adressé le 26 septembre aux directeurs régionaux de la Santé une circulaire leur rappelant qu'il est interdit aux établissements pharmaceutiques de vendre des médicaments à des organismes non autorisés à cet effet, dont les associations et les bureaux communaux d'hygiène.

Entre temps, le Pr Khalid Ait Taleb a pris les rênes du ministère de la Santé avec un nouveau secrétaire général. Quant à La Direction du

médicament et de la pharmacie, elle attend toujours la nomination d'un nouveau directeur.

La nomination du Pr Khalid Ait Taleb a coïncidé avec l'approbation par le Conseil du gouvernement du projet de Loi 98.18 relative à l'Ordre national des pharmaciens. Une Loi très attendue par les pharmaciens et qui va, espérons-le, permettre une meilleure régulation de la profession.

L'approbation de cette loi, qui nécessite des amendements primordiaux, a une fois de plus mis à nu nos divisions. Au lieu que les intérêts de la profession nous rapprochent, chaque représentant prêche pour sa paroisse avec un risque important de voir cette loi publiée en l'état avec à la clef une vraie mise sous tutelle de la profession !

Tout en espérant que les dispositions prévues par la Loi 17-04 deviennent réellement effectives, nous souhaiterions que les pharmaciens, toutes tendances confondues, prennent conscience de la gravité de la situation et se mobilisent pour mettre fin à cette situation kafkaïenne que vit la profession ainsi que sa balkanisation qui ne sert que l'intérêt d'une minorité !



Événement



Sanofi révèle les noms des deux gagnants de la 2^e édition du prix «Sanofi Diabetes Research Awards»

Pour la deuxième fois, Sanofi et la Société marocaine d'endocrinologie diabétologie nutrition (Smedian) ont choisi le Palais des congrès de Skhirate pour abriter la cérémonie de remise des prix de la deuxième édition du Prix Sanofi de recherche en diabète (Sanofi Diabetes Research Awards) organisé sous l'égide du ministère de la Santé. Cet

31 travaux de recherche ont ainsi été soumis par des médecins chercheurs exerçant dans les centres hospitaliers universitaires, hôpitaux militaires et médecine libérale de 7 villes du Maroc : Rabat, Casablanca, Fès, Meknès, Oujda, Larache et Marrakech.

Les travaux proposés concernent

contrôle glycémique ; psychologie du patient diabétique ; télémédecine ; grossesse ; gestion des déchets médicaux, etc.

«Depuis plusieurs décennies, Sanofi développe des traitements innovants contre le diabète et continue d'innover dans cette sphère thérapeutique. Nous travaillons



événement scientifique, qui s'inscrit dans le cadre de la Journée mondiale du diabète, a pour objectif de développer et promouvoir la recherche biomédicale en général et dans le diabète en particulier au Maroc.

des thématiques liées à une meilleure prise en charge de cette pathologie chez l'adulte et l'enfant : diabète et ramadan ; impacts sur les fonctions respiratoires et cardiovasculaires ; digitalisation de l'éducation thérapeutique et du

D^r Laidi Soukaina et D^r Rouf Siham également main dans la main avec l'ensemble des parties prenantes - qu'il s'agisse des diabétiques eux-mêmes, des associations de patients, de prestataires de soins de santé, d'éducateurs, de gouvernements ou d'autorités locales



- pour proposer aux malades des soins personnalisés. À travers cette initiative biomédicale, nous sommes convaincus que les expertises marocaines contribuent activement à la prise en charge du diabète», a indiqué Amine Benabderrazik, président-directeur général de Sanofi Maroc.

Les participants à cette cérémonie ont pu suivre des présentations sur les tendances actuelles et futures de la recherche biomédicale dans le domaine du diabète. Des données et études quantitatives et qualitatives sur le diabète au Maroc et dans le monde ont été aussi présentées, notamment l'IDMPS (International Diabetes Management Practices Sud) qui constitue la plus vaste étude d'observation du traitement du diabète chez l'adulte menée dans 51 pays, dont le Maroc.

Cette étude lancée par Sanofi en 2005 a été menée en plusieurs phases, et s'est intéressée à près de 75.000 personnes atteintes de



diabète de type 1 et de type 2, dans 51 pays de l'Amérique centrale et du Sud, de l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Asie et d'Europe centrale.

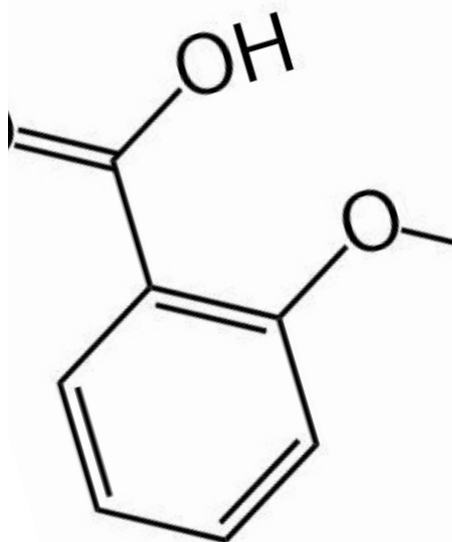
La cérémonie s'est achevée par la remise des deux prix. Le premier prix a été décerné au D^r Soukaina Laidi (Service d'endocrinologie,

diabétologie et maladies métaboliques du CHU Ibn Rochd de Casablanca). Quant au second prix, il a été remis au D^r Siham Rouf (Service d'endocrinologie, diabétologie du CHU Mohamed VI d'Oujda).



M. Amine Benabderrazik, Président Directeur Général de Sanofi Maroc

L'ajout d'aspirine à l'anticoagulation associé à un risque hémorragique



Selon le Dr Jordan Schaefer du département de médecine interne de l'Université du Michigan, beaucoup de patients associent anticoagulation orale et aspirine sans que ce soit nécessaire. Les données ont révélé que les malades traités par cette association ont un risque de saignement augmenté sans que le risque d'événement thromboembolique soit significativement réduit comparé à une monothérapie d'anticoagulant.

Pour évaluer la balance bénéfices-risques de cette association, les chercheurs de l'Université du Michigan ont mené une étude de cohorte qui a porté sur 2.045 patients suivis entre 2009 et 2019. Les résultats de cette étude ont été présentés lors du 61^e Congrès annuel de la Société américaine d'hématologie (ASH).

647 patients prenaient simultanément des anticoagulants oraux directs (AOD) et l'aspirine sans que ce soit indiqué.

Au cours d'un suivi moyen de 15,2 mois, les chercheurs ont constaté plus d'épisodes de saignement chez les patients sous bithérapie anticoagulation associée à l'aspirine que chez les patients sous anticoagulant seul. Généralement, les hémorragies ont été

bénignes hormis deux cas où elles ont compromis le pronostic vital du patient, toutes dans le groupe monothérapie.

Par contre, les auteurs n'ont pas relevé de différence significative entre les deux groupes en ce qui concerne le taux d'événements thrombotiques.

Par ailleurs, le Dr Schaefer estime que des études complémentaires seront nécessaires pour savoir si l'association warfarine-aspirine est plus sûre que l'association AOD-aspirine.

Source : lequotidiendumedecin.fr

Un rapprochement entre Amazon et le NHS inquiète Privacy International

Le géant américain de la vente en ligne Amazon et le système de santé publique du Royaume-Uni (le NHS) ont signé un accord de partenariat qui a été révélé par l'association Privacy International.

L'assistant vocal d'Amazon va être mis à contribution pour prodiguer des conseils médicaux à distance aux malades qui sont suivi par des professionnels de santé qui ont du mal à être en phase avec les attentes des malades.

Selon les termes du contrat de partenariat divulgué par l'association Privacy International, l'accord va beaucoup plus loin que ce qui avait été annoncé initialement.

En effet, Amazon accédera à «toutes les informations relatives à la santé» dont dispose le Département de la Santé, la structure qui supervise le NHS. Grâce à ces données, Amazon pourra enrichir sa base de données médicales et améliorer ses services.

Privacy International déplore le manque de transparence et appréhende le risque de voir Amazon utiliser les données des patients pour leur imposer des conditions injustes.

Source : lequotidiendupharmacien.fr

Finastéride : l'ANSM alerte sur les risques psychiques et sexuels

Dans un point d'information mis en ligne le 10 décembre, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM-France) informe les professionnels de santé de la publication d'une fiche d'information à destination des hommes qui prennent actuellement du finastéride pour traiter la chute de leurs cheveux ou pour lesquels la prescription est envisagée.

Cette fiche qui a été élaborée en concertation avec les associations de patients et les professionnels de santé concernés, vise à renforcer l'information des patients sur le risque de survenue de certains effets indésirables, notamment des troubles psychiatriques et/ou de la fonction sexuelle associés à la prise de ce médicament.

La fiche d'information rappelle :

- les bénéfices escomptés au regard des risques associés à la prise de ce médicament indiqué dans certaines formes peu évoluées de calvitie (alopécie androgénétique) chez l'homme âgé de 18 à 41 ans ;
- l'intérêt de s'accorder un délai de réflexion avant de commencer ce traitement de longue durée ;
- la conduite à tenir en cas d'effets indésirables, et notamment l'arrêt du traitement en cas de modification de l'humeur.

Cette fiche doit être remise au patient par son médecin ou son pharmacien et peut également être téléchargée à partir du site internet de l'ANSM : [Lien](#)

Médicament à base de finastéride ayant une AMM au Maroc : [Lien](#)

Source : ANSM

Maladies non transmissibles mortelles : nouvelles recommandations

D'après un communiqué de presse de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) daté du 10 décembre 2019, des dirigeants mondiaux et des experts de la santé ont adressé le 10 décembre au directeur général de l'OMS, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, huit recommandations qui pourraient sauver des millions de vies et promouvoir la santé mentale.



Ce communiqué rappelle également que la Commission indépendante de haut niveau de l'OMS sur les maladies non transmissibles a été convoquée par le Dr Tedros en octobre 2017 dans le but d'arrêter des moyens novateurs à même de réduire les principales causes de décès dans le monde : maladies cardiovasculaires, cancers, diabète, maladies respiratoires et problèmes de santé mentale.

La Commission a indiqué que les maladies non transmissibles sont responsables de plus de 70% des décès. Elle a aussi souligné que «pour atteindre les objectifs du programme à l'horizon 2030, il faudra beaucoup accélérer les progrès en matière de lutte contre les maladies non transmissibles et les problèmes de santé mentale».

Cette Commission a également indiqué que de nombreux pays étaient confrontés à des difficultés et attendent un soutien pour mettre en place des solutions efficaces.

Les huit recommandations formulées

sont comme suit :

- Encourager les Chefs d'État et de gouvernement à tenir l'engagement pris consistant à assurer un leadership stratégique en associant tous les ministères, les entreprises, les groupes de la société civile concernés ainsi que les professionnels de la santé et les personnes à risque ou souffrant de maladies non transmissibles ou de problèmes de santé mentale.
- Apporter un soutien aux pays dans leurs efforts visant à donner à chacun les moyens de faire des choix sains, notamment en veillant à ce que l'environnement soit propice à une vie saine et à ce que les personnes reçoivent les informations dont elles ont besoin pour faire des choix sains.
- Encourager les pays à investir dans la lutte contre les maladies non transmissibles et les problèmes de santé mentale, ce qui constituera une occasion importante d'améliorer le capital humain et d'accélérer la croissance économique.
- Conseiller aux pays d'inclure les services de prévention et de traitement des maladies non transmissibles et des problèmes de santé mentale en tant qu'éléments essentiels de la couverture sanitaire universelle.
- Veiller à ce que personne ne sombre dans la pauvreté en raison des paiements directs liés aux soins de santé en fournissant une protection sociale appropriée à tous.
- Renforcer la collaboration avec les entreprises et fournir un soutien technique aux États membres afin de leur permettre de mettre en place des ripostes nationales efficaces aux maladies non transmissibles et aux problèmes de santé mentale.
- Encourager les gouvernements à promouvoir une collaboration plus fructueuse avec la société civile.
- Plaider en faveur de la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour soutenir les pays dans les activités visant à réduire les maladies non transmissibles et à promouvoir la santé mentale.

Le rapport de la commission a été rendu public à l'occasion de la réunion mondiale de l'OMS pour accélérer les progrès en matière de lutte contre les maladies non transmissibles et de santé mentale qui a été tenue à Oman.

Source : <https://www.who.int>

Ondansétron ne doit pas être utilisé pendant le premier trimestre de la grossesse

Dans un point d'information du 13 décembre, l'ANSM indique que des études sur l'utilisation de l'ondansétron chez des femmes enceintes ont révélé que ce médicament indiqué au cours de certaines chimiothérapies et radiothérapies dans la prévention et le traitement des nausées et vomissements, est associé à un léger sur-risque de malformations du visage chez les enfants exposés durant le premier trimestre de la grossesse (3 cas additionnels pour 10 000 femmes enceintes exposées).

L'Agence européenne des médicaments (EMA) et après avoir procédé à une évaluation de l'ensemble des données de la littérature scientifique ainsi que des cas de pharmacovigilance, a procédé à une modification de la notice et du résumé des caractéristiques du produit (RCP) des spécialités à base d'ondansétron afin de faire figurer ce risque.

Dans le cadre de ces indications, l'ondansétron ne doit pas être prescrit pendant le premier trimestre de la grossesse et d'autres alternatives thérapeutiques sont à privilégier durant cette période.

Les professionnels de santé doivent informer leurs patientes du risque et s'assurer qu'elles ont bien compris les risques potentiels associés au traitement par l'ondansétron pendant le premier trimestre de grossesse ; Ils doivent également s'assurer que les patientes en âge de procréer utilisent une contraception efficace

Source : ANSM.

Enfin une injection qui stoppe la progression de la maladie d'Alzheimer

Abderrahim DERRAJI - 08 décembre 2019 21:13

La firme pharmaceutique américaine Biogen a présenté, jeudi dernier, lors d'un congrès qui a eu lieu à San Diego, les résultats de travaux qui ont révélé que l'aducanumab agit sur l'amyloïde au niveau du cerveau et freine l'évolution de la maladie d'Alzheimer.

Un premier essai clinique a été mené au mois de mars dernier sur ce médicament, mais il a été suspendu en raison des résultats jugés modérés. C'est ce qui a poussé l'équipe de chercheurs à reprendre la même étude avec des doses plus élevées d'aducanumab. Les patients recrutés n'étaient qu'au début de la maladie avec peu d'amyloïde au niveau de leur cerveau.

Selon le Dr Louis Verret, un neurologue qui a administré ce médicament à une dizaine de patients québécois, des tests objectifs ont mis en évidence une amélioration de la mémoire chez les patients traités par l'aducanumab. L'impression des évaluateurs est positive pour ces patients. Et au niveau fonctionnel, les patients s'améliorent dans la vie de tous les jours.

Biogen doit maintenant faire approuver son médicament par la Food and Drug Administration (FDA) avant de pouvoir le mettre sur le marché américain, ce qui va sans doute nécessiter plusieurs années.

Source : Radio Canada



Restrictions concernant Smecta®, Bedelix® et les spécialités à base de nifuroxazide

Abderrahim DERRAJI - 11 décembre 2019 17:19

La Direction du médicament et de la pharmacie a adressé le 10 décembre 2019 un courrier aux pharmaciens responsables des établissements pharmaceutiques les informant des nouvelles restrictions formulées par la commission nationale consultative de pharmaco-toxico-réactio- matériovigilance et Essais thérapeutiques au sujet du nifuroxazide et des médicaments à base d'argile.

Les spécialités à base de nifuroxazide sont désormais contre-indiquées chez l'enfant de moins de 10 ans. Les autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments sous forme de suspension orale et contenant du nifuroxazide sont suspendues. Quant aux spécialités à base d'argile : Smecta® est devenu contre-indiqué chez l'enfant de moins de 2 ans et Bedelix® est devenue contre-indiqué chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans.

Source : Ministère de la santé

NOUVEAUX

Nouveaux au Maroc



medicament.ma

NARSEC, Granulés en sachet

[Trouver un équivalent](#)

Présentation

Boîte de 12

Distributeur ou fabricant

LAPROPHAN

Composition

Paracétamol | acide ascorbique | phényléphrine |
phéniramine

Statut

Commercialisé

PPV

24.00 dhs

Prix hospitalier

14.90 dhs

Remboursement

Non

Tableau

Aucun

Indications

Rhume, Grippe, états fébriles

RELAXIUM B6, Gélule

[Trouver un équivalent](#)

Présentation

Boîte de 60

Distributeur ou fabricant

DEVA PHARMACEUTIQUE

Composition

Magnésium (375 MG) | vitamine B6

Statut

Commercialisé

PPV

139.00 dhs

Remboursement

Non

Tableau

Aucun

Indications

Nervosité, irritabilité, fatigabilité, crampes
musculaires, difficultés d'endormissement et de
concentration

Mise à jour le: 8 décembre 2019 à 18:19

RELAXIUM B6, Gélule

[Trouver un équivalent](#)

Présentation

Boîte de 30

Distributeur ou fabricant

DEVA PHARMACEUTIQUE

Composition

Magnésium (375 MG) | vitamine B6

Statut

Commercialisé

PPV

99.00 dhs

Remboursement

Non

Tableau

Aucun

Indications

Nervosité, irritabilité, fatigabilité, crampes
musculaires, difficultés d'endormissement et de
concentration

Mise à jour le: 6 décembre 2019 à 08:39

Prochains
RDV



DIGITAL HEALTH

JOURNÉE INTERNATIONALE DE BIOTECHNOLOGIE MÉDICALE

7^{EME} EDITION

JEUDI 19 DECEMBRE 2019
A LA FACULTÉ DE MEDECINE ET DE PHARMACIE RABAT

INSCRIPTION EN LIGNE: WWW.MEDBIOTECH.MA

Les jours se suivent et se ressemblent !



Cette photo a été prise le 18 juillet 2016 lors d'un sit-in organisé par les professionnels de santé pour protester contre un projet d'amendement des articles 2 et 138 du projet de loi 109-12 portant code de la mutualité. Ces amendements allaient permettre aux mutuelles d'avoir, entre autres, leurs propres pharmacies.

Les amendements décriés ont finalement été évité de justesse !